

Les citoyens éclairés  
maison des associations  
Place Penvern  
56600 Lanester

à l'attention de Mme Agnès Buzyn,  
Ministre de la santé et des solidarités  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Le 19 novembre 2019

Madame la Ministre,

Nous vous avons alerté déjà plusieurs fois sur les grandes difficultés que les électro hyper sensibles vivent chaque jour dans notre pays, nous revenons une fois de plus vers vous, et sollicitons de votre part une rencontre en Bretagne, dans un lieu qui pourrait nous accueillir sans wifi. Le 18 septembre, nous avons rencontré à l'ARS de Vannes Mme Beillon ainsi que le Docteur Aranda-Grau de l'Agence Régionale de Santé, médecin inspecteur de la Santé Publique du service veille et sécurité sanitaire, qui nous ont dit ne rien pouvoir faire pour nous, sauf transmettre nos douleurs, souffrances et doléances à vos services ainsi qu'à l'Anses. Nous avons fait la demande du compte rendu de réunion, que nous attendons toujours.

Le Docteur Aranda-Grau, qui a spécifié que le rôle de l'ARS était de faire respecter les lois existantes, a admis que la loi Laurence Abeille datant de 2015 sur les seuils d'émission des ondes électromagnétiques en France, ne l'était pas. (interdiction du wifi dans les lieux accueillants des enfants de moins de 3 ans ; baisse immédiate des seuils d'émission sur tout le territoire, information de la population sur les risques liés aux ondes). Et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir du wifi dans les hôpitaux et maternités, qui sont munis d'un réseau de communication interne, a t'il précisé. Les soins en milieu hospitalier nous sont de ce fait interdits puisqu'en wifi.

Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs cas d'extrême urgence surtout en matière de logement alors que nous arrivons à l'entrée de l'hiver :

- Me Christiane Le Dauphin, ehs, mcs depuis 9 ans, dans les Côtes d'Armor, a passé les deux mois d'été sous tente dans les bois au-dessous de Nantes, qui lui ont été salutaires. Toutefois, son état de santé s'est grandement dégradé depuis qu'elle est revenue dans sa maison à Quintin, avec la mauvaise saison. Elle est totalement découragée, car ses voisins mettent wifi et 4G, qui lui provoquent des saignements de nez et maux de tête très douloureux, ainsi que de nombreux symptômes annexes.
- Mme Yvonne Le Doaré, ehs, mcs, propriétaire d'une maison à Quimper, ne peut plus y dormir. Elle dort depuis plus d'un an dans sa voiture, qu'elle vient de remplacer par une camionnette.
- Céline, ehs, impactée par la maladie de lyme, a acheté un bois avec un étang dans la forêt de Paimpont et dort dans une caravane,
- Mme Danièle Bovin ehs, a du quitter son logement car sa voisine avait mis du wifi, elle est depuis 4 mois dans la rue, à la recherche de zones blanches, sous tente 2 mois durant, aujourd'hui dans une caravane, sur un parking public dans la forêt de Pont Calleck (2° le matin ces jours-ci). A ce jour, ses recherches en matière de logement sont restées infructueuses, car de nombreux hameaux ont au moins un habitant qui a du wifi, qui émet à 100 mètres alentour.

- Emmanuel côtes d'Armor, ehs, souffre le martyr avec les implants dentaires qui lui ont été posés,
- Evelyne, ehs, ne peut plus dormir dans sa maison à Huelgoat, et dort dans une caravane dans un bois.
- Mme Elisabeth Carré, de Plouay, ehs, propriétaire d'un bar/tabac/loto, ne peut plus dormir à son domicile et après avoir testé plusieurs mois de nombreux lieux dans sa camionnette, a dû s'installer dans une caravane dans les bois. Elle est exténuée, et assume encore difficilement les horaires et tâches d'un commerce. Elle a des maux de tête, des nausées, des problèmes digestifs et neurologiques, ainsi qu'une très grande fatigue, et plus le goût de vivre : elle est au désespoir. Elle a écrit et rencontré le sénateur Jacques Le Nay, sans aucun résultat.

Des exemples comme ceux-là, nous en avons plein à vous soumettre... l'État nous ignore, et ne met rien en place pour nous aider ; de nombreuses personnes deviennent dépressives, voire suicidaires, car l'isolement se rajoute aux difficultés du quotidien. Douleurs mais aussi souffrances psychologiques dues à l'exclusion dans laquelle nous sommes : tous les lieux collectifs nous sont interdits : commerces, lieux de loisirs, administrations, cinémas, restaurants, et rassemblements humains (concentrations de téléphones portables) ; tout cela sans compter les irradiations multiples que nous recevons lors des déplacements.

Dans le courrier que vous m'avez personnellement adressé du 26 octobre 2018 vous dites que « *les travaux scientifiques n'ont pas permis de mettre en évidence des liens de causalité entre exposition et symptômes.* » Pourtant nous sommes là, et un certain nombre d'entre nous s'est inscrit dans l'étude réalisée à la demande de l'Anses l'an dernier, plus sociologique qu'autre chose, alors qu'il serait si simple et moins coûteux de procéder à des analyses biologiques et chimiques ainsi que des cultures cellulaires, selon les protocoles des docteurs Sasco et Belpomme.

Pourquoi alors prendre en compte nos « souffrances » car vous n'utilisez pas le mot « douleur » ; tous les pays du nord de l'Europe ont inclus l'électro hyper sensibilité dans les handicaps. En 2013, le Conseil des ministres des pays nordiques dans son adaptation de la classification internationale des maladies (OMS ICD 10), a intégré la sensibilité chimique multiple (MCS) et l'intolérance électromagnétique dans la liste des maladies professionnelles. Ainsi, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, et la Suède, tout comme le Groenland les îles Féroé et Aland, ont intégré ces 2 pathologies sous la classification R68.8 qui regroupe les « *symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoires, non classés ailleurs.* Lors de la décision, il a été recommandé de « *ne pas classer ces troubles dans les catégories psychiatriques, sauf en cas de diagnostic par un psychiatre. L'électrosensibilité est entrée dans le répertoire des maladies en Allemagne en 2013.* »

Que fait la France pour nous ???

Nous sommes en survie au pays des Droits de l'Homme, ou le Droit au logement n'est pas respecté, ni le Droit aux soins. Notre handicap, reconnu par la Maison de l'autonomie, n'est pris en compte nulle part.

Merci de bien vouloir nous proposer une rencontre avec un collectif d'électro hyper sensible de Bretagne, par mail, à l'association des citoyens éclairés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations impatientes.

La présidente, Danièle Bovin